

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
(UCAD)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DES SPORTS  
(I.N.S.E.P.S.)

MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDE POUR L'OBTENTION DU  
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE  
L'EDUCATION POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Thème : POUR UNE IMPLICATION DES COMMUNES  
DANS L'ORGANISATION DES COLLECTIVITES  
EDUCATIVES AU GABON « CAS DE LIBREVILLE »*

M006-10

Présentée par :  
Madame NDOUMVE Marie-Rose

Conseiller :  
Monsieur DIOUF Michel  
Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports

XIII<sup>ème</sup> Promotion 2004-2006

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

(UCAD)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DES SPORTS

**(I.N.S.E.P.S.)**

MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDE POUR L'OBTENTION DU  
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE  
L'EDUCATION POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Thème : POUR UNE IMPLICATION DES COMMUNES  
DANS L'ORGANISATION DES COLLECTIVITES  
EDUCATIVES AU GABON « CAS DE LIBREVILLE »*

Présentée par :

Madame NDOUMVE Marie-Rose

Conseiller :

Monsieur DIOUF Michel

Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports



XIII<sup>ème</sup> Promotion 2004-2006

## **TABLE DES MATIERES.**

Dédicaces.....	3
Remerciements.....	4
Liste des tableaux .....	30
Liste des sigles et abréviations.....	5
Introduction générale.....	1

### **I.SITUATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DU GABON**

1.1 Présentation du Gabon.....	6
1.2 Aperçu géographique.....	7
1.3 Aperçu sur l'organisation administrative.....	8

### **II. CADRE GENERAL DE L'ETUDE.**

2.1 Problématique .....	10
2.2 Définition des concepts .....	14
2.3 Objectif de l'étude .....	16
2.4 Limite de l'étude. ....	17
2.5 L'utilité de l'étude .....	17

### **III. REVUE DE LITTÉRATURE**

3.1 Synthèse de la revue de littérature .....	23
---	----

## **IV. METHODOLOGIE**

4.1 Les démarches préliminaires.....	25
4.2 L'échantillonnage .....	25
4.3 Les instruments de l'enquête .....	26
4.4 La collecte des données .....	26
4.5 L'entretien .....	22
4.6 Le traitement des données.....	27
4.7 Les difficultés rencontrés.....	27

## **V. PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS**

5.1 Présentation des résultats.....	29
5.2 Résultats de donnée recueillies par le questionnaire.....	30
5.3 Résultats des données des entretiens avec les responsables des sociétés, des Parents désireux d'envoyer leurs enfants en collectivité éducative, les Encadreurs, et enfin les responsables du ministère de la jeunesse et des Sports.....	35
5.4 Suggestions.....	41
Conclusion.....	46
Bibliographie.....	6
Annexes.....	7

## DEDICACES

Je dédie ce travail :

– A ma fille Zang Akina DA-SYLVA, en reconnaissance du rôle de mère qu'elle a si bien joué, malgré son jeune âge, auprès de ses frères et sœurs pendant mon absence aussi a-t-elle toujours répondu promptement à toutes mes préoccupations.

... A Oswald Nkeghe AKINA que le Seigneur t'accorde la paix et la réussite dans toutes les entreprises, et que son esprit soit ton fidèle compagnon en tout temps.

· A mes sœurs et frères en christ du Gabon, et du Sénégal, pour leur sollicitude et leur permanent soutien spirituel.

## REMERCIEMENTS

Je remercie d'abord le Seigneur tout puissant pour sa gratitude, son amour, sa bonté et sa miséricorde dont j'ai bénéficié depuis toujours.

Mes remerciements vont à l'endroit de mes parents, amis et connaissances pour le soutien matériel, financier et moral qu'ils m'ont accordé durant ma période de formation à Dakar (Sénégal), et particulièrement : à ma grande sœur Madame Bernadette NGUEMA pour son soutien matériel et moral ; à Madame Elisabeth Séraphine APPIN DANGOY pour son soutien matériel et morale ; à Madame Jeanne Marie IBA'BA pour son soutien matériel et moral ; à Madame Odette KINGBO pour son soutien moral ; je remercie également l'administration de L'INSEPS pour sa disponibilité et ses conseils quant à la réalisation de cette étude.

- A Monsieur SOGNANE, notre professeur des activités socio-éducatives qui n'a jamais ménagé son temps et sa patience, qui m'a prodigué indications et suggestions.
- Que soit remercié ici, Madame MENGUE Véronique, conseiller de jeunesse pour les facilités qu'elle nous a faites dans le cadre de l'obtention de notre billet de recherche.

Enfin, le Docteur Amadou Ibrahima DIA, Chef du département inspectorat, pour son ouverture, sa sollicitude et les sages conseils qu'il n'a jamais cessé de nous prodiguer.

Qu'il trouve ici un signe de reconnaissance, ainsi qu'un témoignage de ma profonde estime.

Je ne saurai terminer sans remercier exceptionnellement Monsieur DIOUF Michel, Inspecteur de l'Education Populaire de la jeunesse et des Sports à l'INSEPS pour sa disponibilité et ses conseils quant à la réalisation de cette étude.

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CEMEAG** : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active  
Gabonais.

**AGGTLEA** : Association Gabonaise pour la gestion du temps libre des enfants  
Et des adolescents.

**M.J.S** : Ministère de la jeunesse et sports.

**C.E** : Collectivité éducative

**A.S** : Affaire sociale

**F.P** : formation professionnelle.

## BIBLIOGRAPHIE

### I.Ouvrages

- 1) MEDICI (M) 1982 l'éducation nouvelle, France pages 27 à 84.
- 2) Jean PIAGET (J) 1969 psychologies et pédagogies, édition DENEOL, Paris France pages 80-83.

### II.Mémoires :

- 1) Jean BIBAYA MOUTSOTSI (J) : les centres de vacances au service du temps libre des enfants et des adolescents au Gabon 1996, pages 6 à 27.
- 2) Kamagaté DAOUDA (D) : redéfinition du rôle de l'enfant dans la conduite de l'activité éducative en Côte d'Ivoire 1989, pages 19 à 40.

### III.REVUE :

- 1) Aliou SOW (S) : Assises nationales sur les collectivités éducatives , Dakar 13 Juin 2005.

### IV.Rapports :

- 1) Direction de recherche-recommandation, concept définition-typologie des collectivités éducatives au Sénégal.
- 2) Comité Directeur (1967), historique des centres d'entraînement aux méthodes d'éducatons actives Gabonais (CEMEAG), Libreville Gabon, pages 1-3.

## INTRODUCTION

La jeunesse est depuis des années au centre des préoccupations des pouvoirs publics et autres organismes nationaux et internationaux.

Au Gabon, comme c'est d'ailleurs le cas de nombreux pays Africains, l'accent est particulièrement mis sur la formation et l'éducation des jeunes. La question qui se pose est de savoir comment faire pour offrir à la jeunesse une meilleure éducation possible ?

Dans la plupart de nos jeunes Etats, on a cru trouver l'éducation dans l'école, mais elle ne peut plus donner à elle seule tous les éléments nécessaires à l'épanouissement et au développement global des enfants.

C'est pourquoi, il est nécessaire de recourir à d'autres types de modèles éducationnels pour la formation complète du jeune.

Dans la présente étude, notre souci est d'orienter surtout l'attention de tous : (enfants, jeunes, parents) sur la portée pédagogique de l'éducation nouvelle basée sur la méthode active que nous procure les collectivités éducatives.

En effet, l'école traditionnelle, dans la transmission du savoir, ne prend pas en compte la formation globale de l'enfant, mais son attention est portée sur la matière à enseigner pour l'acquisition de connaissances, en cherchant l'amélioration des attitudes telles que la patience, l'attention, la concentration, la compréhension.

Quant aux collectivités éducatives, structure de la pédagogie moderne, elles sont nées d'une nécessité sociale d'offrir à l'enfant des vacances saines et éducatives.

La collectivité éducative, en tant que structure d'accueil des enfants en vacances, est un lieu privilégié pour l'enfant et l'adolescent de passer d'heureux moments de «détente avec les camarades de son âge».Du point de vue éducatif, cela permet à ces deux catégories d'âges de découvrir d'autres activités, d'autres manières de faire, d'autres habitudes que celles pratiquées généralement en famille, à l'école ou dans la rue.

La collectivité éducative dans le système éducatif Gabonais constitue un cadre de vie permettant à l'enfant et à l'adolescent de développer sa personnalité et son originalité. A cet effet, le cadre de la mise en œuvre de certains projets pédagogiques, la prise en compte de l'activité manuelle à partir des matériaux offerts par la nature est d'une grande importance.

En effet, il suffit de donner à l'enfant un cadre approprié et de le mettre dans des conditions spécifiques pour découvrir ses multiples capacités en matière de créativité.

Dans le même temps, la collectivité éducative donne un sens à la vie des enfants et des adolescents ; elle ne vise donc pas une simple intégration ou une régulation des tensions sociales, mais fait mieux connaître les avantages, les caractères et les perspectives de la société actuelle en partant de l'analyse du réel.

La collectivité éducative dans le système éducatif gabonais devra permettre à tous les enfants et adolescents de devenir responsables et d'inventer des réponses communes aux besoins du moment.

Par ailleurs, il est important de souligner le manque criard d'infrastructures d'accueil des enfants en activité de vacances collectives. A cet effet, il faut souligner que s'il existe quelques textes semblant régir le fonctionnement des collectivités éducatives au Gabon, il manque une réelle politique d'organisation de l'activité collective éducative par rapport au système éducatif gabonais. Ceci bien que les collectivités éducatives fassent partie de ce que les économistes appelleraient les biens tutélaires. Au Gabon, les charges reviennent plutôt aux grandes sociétés privées (3) d'organiser les collectivités éducatives uniquement pour les enfants de leurs ouvriers. Ce qui reste est très insignifiant par rapport à la masse des enfants dont les parents ne travaillent pas dans ces sociétés.

Il existe au Gabon, des communes dont le montant des budgets annuels est très élevé. Mais quelle est la part destinée à l'éducation ? D'une manière générale, si ce chapitre existe, il n'est pas suffisamment garni, ou bien l'utilisation des fonds qui lui sont alloués se fait de façon anarchique et on n'en parle presque pas. Sinon, ces fonds sont utilisés à d'autres fins. Dans tous les cas, il est important de savoir que les communes sont très indiquées dans l'organisation du temps libre des enfants des populations dont ils sont les élus. Le décret n°00168/PR/HCTLPN du 26 janvier 1984 affirme ainsi son

intérêt sur la mise en place d'une politique dynamique de l'organisation des activités des loisirs.

En effet, les communes doivent dans le budget de chaque année, prévoir une rubrique « activité des jeunes » avec un accent particulier sur les collectivités éducatives, la construction des structures d'accueil des enfants et des adolescents de vacances collectives tels que :

- les auberges de jeunesse ; les centres aérés etc.

En outre, le ministère de la jeunesse et des sports, a déjà organisé des colonies de vacances. Une à Mouanda et une autre à Libreville. On peut dire que l'initiative a été appréciée par des gabonais, qui avaient enfin trouvé l'occasion « d'offrir » des vacances à leur progéniture. Depuis lors, l'expérience n'est plus renouvelée pour des raisons que nous ignorons.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue, que le ministre de la jeunesse et des sports du Gabon, reste la première institution garante de l'organisation du temps libre des enfants et des adolescents de notre pays. A ce titre, il doit :

- favoriser la gratuité des locaux des établissements secondaires avec internat, aux organisateurs éventuels. Pour ce faire, des textes doivent être pris à cet effet pour stipuler que toute demande de mise à disposition des bâtiments faite par n'importe quel organisateur doit passer par le ministère ; signer des conventions avec le ministère de l'éducation nationale sur l'occupation des établissements secondaires pendant les périodes de vacances scolaires. Au même titre que l'accent est mis sur les

équipements sportifs, il faut prévoir la construction des structures d'accueil des enfants et des adolescents en vacances collectives, sur toute l'étendue du territoire national.

Au même titre que les conseillers sportifs sont affectés auprès des ligues dans les communes en qualité de directeurs techniques, il serait souhaitable de mettre les conseillers de jeunesse à la disposition des communes, des Associations spécialisées dans les activités du temps libre.

Bien que l'organisation des vacances pour enfants ou adolescents ne se prête guère au profit, il se trouve cependant que des collectivités éducatives peuvent être gérées par des particuliers ou des entreprises à des fins commerciales, en fonction du capital de chaque homme d'affaires ; il est possible d'organiser les collectivités éducatives soit au niveau national, mais aussi à l'extérieur du Gabon. Toutefois, il est conseillé d'obtenir l'aval du Ministère de la jeunesse et des sports, en vue de régler tous les problèmes d'ordre juridique et technique.

En dépit du fait que les collectivités éducatives organisées par les sociétés pétrolières et minières n'intéressent que les enfants de leurs ouvriers. Elles peuvent initier par ailleurs des actions en vue de la promotion des activités du temps libre des enfants au gabon. A cet effet, certaines priorités se dégagent. Apporter leur aide financière ou matérielle aux communes en vue de les soutenir dans le programme de constructions des structures d'accueil des enfants et des adolescents en collectivité éducative

**CHAPITRE I :**  
**SITUATION GEOGRAPHIQUE  
ET HISTORIQUE DU GABON**

# I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DU GABON

## 1.1 Présentation du Gabon

Pendant la période exploratoire de l'Afrique Francophone, les côtes gabonaises ont été visitées par les Français vers 1849, à commencer par la Pointe Denis, une île du nom du roi Denis Rapomtchombo, située au large de l'Estuaire à quelque 200 Km de Libreville.

A cheval sur l'Equateur, le Gabon est un pays situé au centre Ouest de l'Afrique centrale. Il couvre une superficie de 267.667 Km<sup>2</sup>. Il est limité au nord par le Cameroun, au Nord-ouest par la Guinée équatoriale, au Sud et à l'Est par le Congo et à l'Ouest par une façade de 800Km de l'Océan atlantique avec 800Km de côte sur le Golf de Guinée.

Le dernier recensement de l'habitat et de la population de 1993 compte pour le Gabon 1.355.000 habitants environ, soit une densité de 4,6 au Km<sup>2</sup>.

Le taux d'accroissement est de 10%. La population jeune représente 62% et connaît une diversité de 52 ethnies environ.

Sur le plan économique, le Gabon renferme d'importants gisements miniers notamment le manganèse, l'uranium, le diamant, le pétrole, le fer et le bois.

L'agriculture est moins développée. Néanmoins on trouve des cultures de rentes industrielles comme le café, le riz, la canne à

sucré, le palmier à huile les autres cultures vivrières pratiquées sur brûlis par les populations sont :

- la banane, les tarots et le manioc.

La densité de la forêt, 80% de la superficie favorise la présence des insectes nuisibles au bétail qui ne fait pas du Gabon un pays d'élevage.

## **1.2 Aperçu géographique :**

**Relief :** le Gabon est un pays accidenté, peu montagneux, constitué essentiellement de plateaux et collines divisées en trois zones principales :

**A/ les plateaux et collines :** couvrent la grande partie de la superficie du pays et se situent dans le Nord-Est.

**B/ les massifs montagneux :** les points les plus élevés sont : le mont milondo dans le massif du chaillu (1020m), les monts de Belinga et Boko-Boka (environ 1000m).

**C/ les plaines :** les plus importantes se localisent dans la Nyanga et la Ngounié.

**Climat :** le Gabon a un climat équatorial favorable à la forêt, à la fois chaud et très humide (1500 à 3000mm d'eau par an) avec une courte saison sèche. La température moyenne est de 26°C.

**Végétation :** 80% du territoire est couvert par la forêt dense : domaine de belles essences : Acajou, Okoumé.

**Fleuves :** l'Ogooué est le plus grand fleuve, qui prend sa source au Congo à la majeure partie (1170Km) de son cours au Gabon.

### **1.3 : Aperçu sur l'Organisation Administrative.**

Le Gabon est reparti en neuf (9) provinces à savoir :

- province de l'estuaire qui a pour chef lieu Libreville.
- Le Haut Ogooué : chef lieu Franceville
- Moyen Ogooué : chef lieu Lambaréné
- Ngounié : chef lieu Mouila
- Nyanga : chef lieu Tchibanga
- Ogooué-Ivindo : chef lieu Makokou
- Ogooué-Lolo : chef lieu Koulamoutou
- Ogooué Maritime : chef lieu Port-gentil
- Woleu-Ntem : chef lieu Oyem

#### ***Structure décentralisée***

Les structures décentralisées sont des collectivités locales à savoir : le département et les communes.

En fonction de l'importance de son territoire, de la densité, de sa population et son organisation, la commune est une personne morale de droit public, dotée de l'autonomie financière, elle est administrée par un organe exécutif élu : c'est le maire. L'organe délibérant est le Conseil municipal. La commune est divisée en plusieurs arrondissements.

- \* l'organisation de la pratique des activités socio-éducatives (collectivités éducatives)

\* Cadre juridique :

Pour réglementer l'activité des centres de vacances sur son territoire, le Gabon a mis en place une série de dispositions légales, notamment celles contenues dans les textes suivants :

La lecture de ces différents textes devrait permettre de comprendre le processus juridique d'organisation des centres de vacances au Gabon selon l'ordre hiérarchique suivant :

- ❖ Décret n° 1774 du 31 décembre 1983, portant attributions et organisation du Ministère de la jeunesse et des sports ;
- ❖ Décret n°00168/PR du 26 janvier 1984, portant attribution et organisation du Secrétariat d'Etat au tourisme chargé des loisirs ;
- ❖ Décret n°1473/PR/HCTLC du 20 octobre 1987, réglementant la création et l'homologation des entreprises des loisirs et tourismses ;

La loi 35/62 du 10 décembre 1962, relative aux associations de jeunesse ;

Arrêté n°0071NCAEPJSCL/SG/SGA/DGJSL/OL portant organisation et fonctionnement des centres de vacances et des loisirs.

**CHAPITRE II :**  
**CADRE GENERAL DE L'ETUDE**

## **CHAPITRE II : CADRE GENERAL DE L'ETUDE.**

### **2.1 Problématique :**

Le Gabon, comme les autres pays de l'espace francophone a réagi dès son accession à la souveraineté internationale en faveur de l'éducation et de la formation des jeunes. Dans ce cadre, il a créé les départements qui s'occupent spécifiquement des problèmes de jeunesse tels que les ministères de la jeunesse et des sports et celui de l'éducation nationale, et d'autres ministères comme celui des affaires sociales et de la formation professionnelle. Des Associations de jeunesse se sont créées à la faveur de la loi 35/62 du 10 décembre 1962, et sont devenues des patrimoines de l'Etat au profit des jeunes.

Les objectifs visés par ces organisations de jeunesse sont généralement l'éducation morale, sociale, intellectuelle, culturelle et physique des jeunes filles et garçons, ainsi que leur insertion dans la société par le biais de la formation globale. Il a été enregistré entre autres Associations de jeunesse reconnues et déclarées les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active gabonais (CEMEAG) qui s'occupe également du temps libre des enfants et a tenu son assemblée constitutive le 17 avril 1997 à Libreville. Elle est déclarée et reconnue par le Ministère de l'intérieur par le récépissé n°104/NISPS/SG-SE/CE/SR du 11/06/2003.

En effet, les premières collectivités ont eu lieu au Gabon en 1967 à l'initiative d'un couple Français, Monsieur et Madame BOULOGNE, dont la mission fût consacrée à l'organisation d'un

stage de formation de moniteurs jumelé avec celui des Directeurs et qui ont eut pour cadre le lycée technique, devenu actuellement lycée Paul Indjendje Ngoudjou.

L'opération nous motiva à orienter nos volontés et à matérialiser notre ardent désir de constituer un petit groupe de cadres formés par un séjour au lycée technique de Mouanda sous la forme d'une collectivité éducative, avec les enfants venus d'Oyem, de Ndendé et de Mouanda pendant trois (3) semaines.

En 1970, les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active gabonais (CEMEAG) ont été Structurées en une équipe nationale composée de six (6) animateurs et de deux (2) Directeurs. Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active gabonais sont une association placée sous le régime de la loi n°35/62 du 10 décembre 1962 relative aux Associations à but non lucratif.

En guise de bilan, pourquoi de 1967 à 1996 29 collectivités ont été organisées au Gabon par les sociétés pétrolières et minières et dans une moindre mesure par le Ministère de la jeunesse et des sports en faveur des enfants de 6 à 14 ans.

En effet, comment ne pas être surpris de constater que l'idée d'une collectivité éducative au Gabon ne tient qu'à la seule colonie de vacances ? Comment expliquer que les autres centres de vacances demeurent complètement inexistantes à côté de la collectivité éducative qui nécessite de gros moyens alors que de plus en plus, le besoin de la prise en charge des jeunes pendant leur temps libre se pose avec acuité ?

Est-ce par ignorance que les municipalités, ayant des budgets conséquents jusqu'en fin d'exercice ne pensent pas à organiser les vacances des enfants de leurs localités respectives ? Est-ce par le manque de volonté de la part de pouvoirs publics ; comme quoi le temps libre des enfants n'en serait pas une préoccupation pour l'Etat Gabonais ?

Apporter des réponses précises à toutes ces interrogations ressort de l'utopie. Car cela implique sans doute la problématique de l'éducation dans nos pays en voie de développement. Toutefois, l'occasion nous est donnée ici de parler de toutes les formes de collectivités éducatives susceptibles d'être organisées dans notre pays afin de laisser le choix sur un ensemble de propositions, aux organisateurs potentiels. Ainsi, sommes-nous amenés à fournir des informations sur les deux grandes catégories des centres de vacances qui sont :

**a. Les collectivités éducatives avec hébergement, comprenant**

- Les colonies de vacances
- Les colonies maternelles
- Les camps d'adolescent
- Les chantiers des jeunes
- Les placements familiaux
- Les camps de scoutisme

**b. Les centres de vacances sans hébergement comprenant**

- Les centres aérés
- Les centres de vacances associées à l'école

En effet nous avons constaté tout au long de notre expérience que cette activité au Gabon est organisée par certaines sociétés (Elf, Shell, Comilog Comuf), spécialement à l'attention des enfants de leurs ouvriers, alors qu'à côté de ceux-là, des milliers d'autres petits gabonais ont eux aussi le désir de faire partie d'une collectivité éducative au moins une fois dans leur vie.

L'expérience des CEMEAG nous montre à suffisance le caractère « réservé » des collectivités éducatives. Le nombre insignifiant des enfants qui sont pris en charge chaque année prouve qu'un véritable problème se pose et que des solutions doivent être trouvées.

Pour satisfaire les besoins des enfants en matière de collectivité éducative, entre autres solutions préconisables, la multiplicité des centres de vacance et l'implication des communes paraissent importantes dans le cadre de notre étude.

Cette situation nous amène à nous interroger sur l'absence de contribution de nos communes à l'organisations des collectivités éducatives en faveur des enfants de leur population communale respective. Qu'est ce qui explique qu'aucune commune au Gabon ne soit intéressée à organiser des collectivités éducatives et ne se limitent qu'aux seules activités sportives ?

A partir de ces interrogations, nous posons la question de recherche suivante :

« Comment faire pour impliquer les communes dans l'organisation des collectivités éducatives » ?

De ce questionnement est apparu notre thème :

Pour une implication des communes dans l'organisation des collectivités éducatives au Gabon « cas de Libreville ».

Le Gabon est un vaste territoire, le stage pratique se déroulant à Libreville, notre étude s'est limitée à cette commune qui est aussi la capitale politique du Gabon.

Pour ce faire, nous abordons le sujet en cinq (5) principaux chapitres :

- ❖ chapitre 1: présentation géographique du Gabon ;
- ❖ chapitre 2: cadre général de l'étude ;
- ❖ chapitre 3: revue de la littérature ;
- ❖ chapitre 4: la méthodologie ;
- ❖ chapitre 5: présentation, analyse et interprétation des résultats.

## **2.2 Définition des concepts :**

Après avoir posé le problème de notre étude, nous nous intéressons à la définition des principaux concepts. Il s'agit des expressions suivantes :

- Implication de la commune
- Organisation des collectivités éducatives

### **\* Implication :**

Le dictionnaire hachette définit ce terme comme « l'action de s'impliquer dans une activité ». Le même dictionnaire assimile cette notion « à s'engager pour une activité ».

Dans notre étude, implication signifie s'adonner entièrement et activement à une activité, se donner corps et âme, s'engager dans l'organisation des collectivités éducatives.

### **\* Commune :**

La commune est une collectivité locale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière administrée par un Maire.

D'après le dictionnaire encyclopédique de droit, la commune se définit « comme une collectivité territoriale administrée par un Maire, assisté d'un Conseil municipal ».

### **\* Implication des communes :**

C'est l'engagement des communes dans l'organisation des collectivités éducatives.

### **\* Organisation des collectivités éducatives :**

Le dictionnaire encyclopédique définit l'organisation comme « toute action dans un service qui prend ses dispositions pour agir efficacement en visant l'aménagement ou le fonctionnement d'un service ». De même le dictionnaire de la psychologie (1967) définit l'organisation comme « l'aménagement des activités ».

psychologie (1967) définit l'organisation comme « l'aménagement des activités ».

Dans notre étude, l'organisation, c'est la mise en place des activités des collectivités éducatives.

#### **\* Collectivité éducative :**

La collectivité éducative se définit comme « tout établissement permanent ou temporaire où sont collectivement hébergés les enfants hors du domicile familial à l'occasion de leurs vacances scolaires, leurs congés professionnels et leurs loisirs, des mineurs âgés de 6 à 14 ans pour une durée de 21 jours ».

Une collectivité éducative existe dès lors que l'hébergement se fait hors du domicile familial. Le séjour se déroule hors du temps scolaire des participants. Les enfants et les jeunes ont plus de 4 ans et moins de 18 ans.

#### **\* Organisation des collectivités éducatives**

Les Maires doivent prendre à leur compte les activités des collectivités éducatives. Ils doivent programmer et réaliser des collectivités au profit des enfants de leur commune.

#### **2.3 Objectif de l'étude :**

Cette étude se fixe pour objectif de rechercher les causes de l'absence d'implication des communes dans l'organisation des collectivités éducatives afin de proposer une stratégie susceptible d'amener les communes à contribuer à cette activité.

## **2.4 Limites de l'étude**

Notre étude a été menée dans six arrondissements de Libreville à savoir :

- ❖ Le premier arrondissement (Haut de Guégué)
- ❖ Le deuxième arrondissement (Campagne)
- ❖ Le troisième arrondissement (quartier Nombakélé)
- ❖ Le quatrième arrondissement (plein Niger)
- ❖ Le cinquième arrondissement (Lalala)
- ❖ Le sixième arrondissement (Owendo)

## **2.5 L'utilité de l'étude :**

Cette étude permet de rechercher les raisons pour lesquelles la commune de Libreville ne participe pas à l'organisation des collectivités éducatives afin de faire prendre conscience aux Maires des arrondissements de la nécessité d'organiser des collectivités éducatives pour les enfants de leur population.

**CHAPITRE III :**  
**REVUE DE LITTERATURE**

### III. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le problème qui nous préoccupe dans cette étude, est celui de l'implication des communes dans l'organisation des collectivités éducatives au Gabon. Il nous manque toutefois des écrits sur les expériences particulières de l'implication des communes dans l'organisation des collectivités éducatives au Gabon. Nous savons par ailleurs, que la collectivité éducative est une donnée de l'éducation nouvelle, donc un espace d'application de la méthode active : c'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous abordons la recension des écrits qui à un rapport avec notre sujet d'étude par le biais des savoirs sur l'éducation nouvelle. Au cours de cette étude, nous nous sommes constamment référé aux ouvrages que nous présentons ici : Jean Bibaya Moutsotsi (J) : Monographie, sur les centres de vacances au service du temps libre des enfants et des adolescents au Gabon 1996, pages 6 à 27. Kamagaté DAOUDA (D) : redéfinition du rôle de l'enfant dans la conduite de l'activité en collectivité éducative en Côte d'Ivoire 1989, pages 19 à 30. Aliou SOW (S) : réglementation des collectivités éducatives au Sénégal 2002.

Medici (M) : L'éducation nouvelle que sais-je ?

12<sup>e</sup> édition Fernand Nathan, Poitiers 1982, pages 27 à 84

Jean Bibaya Noutsotsi (1996), dans sa monographie sur les collectivités éducatives au service du temps libre des enfants et des adolescents au Gabon, présente « les collectivités comme étant une occasion privilégiée pour l'enfant et l'adolescent de passer d'heureux moments de détente avec les camarades de son âge. Ceci constitue également un cadre de vie permettant à l'enfant et à l'adolescent de développer sa personnalité et son originalité ». La collectivité éducative donne un sens à la vie des enfants : elle ne vise donc pas une simple intégration ou une régulation des tensions

sociales, mais fait mieux connaître les avantages, les carences et les perspectives de la société actuelle en partant de l'analyse du réel. A ce titre :

➤ Elle crée des attitudes personnelles et des rapports sociaux nouveaux.

➤ Elle suscite une mise à l'épreuve de la discussion et des faits, une présence de la personne à ses propres choix.

Elle permet également à tous les enfants de devenir responsables et d'inventer des réponses communes aux besoins du moment. Nul n'est censé ignorer que les collectivités éducatives ou les loisirs avec les parents sont des moments qui ouvrent également à l'enfant des possibilités de vie en communauté avec d'autres adultes que ses parents et d'autres enfants que ses frères et sœurs ou ses collègues de classe. Les multiples tâches de vie quotidienne sont autant d'occasions pour lui de prendre des responsabilités à la mesure de ses possibilités. Enfin, le temps des vacances peut-être pour l'enfant ou l'adolescent un moment privilégié pour faire des découvertes, pratiquer des expériences qui l'aident à surmonter ses difficultés, ses blocages. Les exemples ne manquent pas d'enfants ou d'adolescents pour qui la collectivité éducative ou le camp a été l'occasion de répartir sur des nouvelles bases. C'est ce qui donne à cette structure d'accueil son aspect irremplaçable. Kamagaté Daouda (1989), dans son mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à l'inspection de la jeunesse et des sports, sur la redéfinition du rôle de l'enfant dans la conduite de l'activité en centre de vacances en Côte d'Ivoire (CI), écrit que la « collectivité éducative apparaît comme une action autonome plus libre où l'enfant est maître de son présent et de son avenir. Il vise la formation des individus capables de s'adapter à toutes les nouvelles situations ». En d'autres termes, la collectivité éducative se donne

pour mission d'aider l'enfant à se déployer, à développer ce qui est caché en lui, c'est -à- dire en dévoilant ce qui est implicite. La collectivité éducative est obligée de prendre en compte l'enfant dans sa totalité et le mener vers son épanouissement. L'objectif est de trouver les voies et moyens pour que la collectivité éducative contribue effectivement à l'éclosion de l'esprit de créativité chez l'enfant en redonnant à celui-ci la place qui est la sienne d'une part et d'autres part, en lui faisant acquérir son autonomie et sa liberté. La collectivité éducative est fléchée parce qu'elle est utilisée comme un instrument permettant de jauger les capacités intellectuelles, physiques et psychologiques de l'enfant en situation de travail. L'auteur continue en disant que « toute relation pédagogique a droit à une organisation bien contrôlée ». Car la mémoire est à la base de tout raisonnement de toute compréhension parce que raisonnement et compréhension supposent toujours l'existence des facultés. Mais par contre, le groupe est perçu comme un lieu d'échanges et de coopération où chaque enfant peut s'exprimer. En ceci, il est un monde régi par des règles qui sont respectées par tous. C'est donc en cela que l'on dit du groupe qu'il est le lieu privilégié de l'apprentissage et l'instance idéale de régulation de la vie socio affective, y compris des conflits qui en sont un aspect naturel. L'importance du groupe dans la formation de l'intelligence est aussi appliquée par Jean PIAGET. Pour lui, « la participation de l'enfant à la vie du groupe favorise le développement de l'intelligence. Le facilitateur de cette action est la coopération qui s'installe entre les enfants au sein d'un groupe ». Le groupe permet à l'enfant de relativiser ses jugements. Un conflit d'opinion entre enfants peut immédiatement leur faire prendre conscience de l'existence des différents points de vue. Comme nous l'appréhendons, le groupe est l'éducation nouvelle, le cadre idéal pour la socialisation, le développement intellectuel et moral de l'enfant.

Le groupe devient le lieu où la société et l'école se rencontre pour s'adapter à l'adaptation.

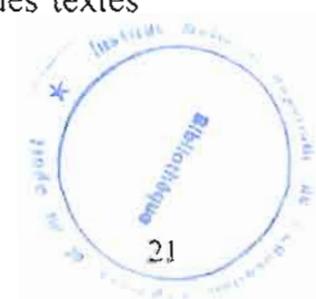
Cependant, l'éducation nouvelle se fonde la vie en collectivité éducative. Elle ouvre également à l'enfant des possibilités de vie en communauté avec d'autres adultes que ses parents et d'autres enfants que ses frères et sœurs ou ses collègues de classe. Les multiples tâches de vie quotidienne sont autant d'occasions pour lui de prendre les responsabilités à la mesure de ses possibilités.

Enfin, le temps des vacances peut être pour l'enfant ou l'adolescent un moment privilégié pour faire des découvertes, pratiquer des expériences qui l'aident à surmonter ses difficultés, ses blocages. Les exemples ne manquent pas d'enfants ou d'adolescents pour qui la collectivité éducative ou le camp a été l'occasion de repartir sur de nouvelles bases. C'est ce qui donne à cette structure d'accueil son aspect irremplaçable.

Aliou SOW (2002), sur la réglementation des collectivités éducatives au Sénégal, présente les textes de bases qui régissent les conditions d'organisation des collectivités éducatives et la formation des directeurs et moniteurs de ces entités. Ce travail est offert à tous ceux qui oeuvrent pour l'épanouissement des enfants du Sénégal à travers des loisirs sains et éducatifs à un triple objectif :

➤ Combler un vide, à savoir l'inexistence de documents authentiques de l'expérience sénégalaise dans le domaine des collectivités éducatives ;

➤ Favoriser un encadrement de qualité dans les collectivités éducatives par ceux qui en ont les compétences à partir des connaissances des textes réglementaires ;



➤ Ouvrir la voie à d'autres afin que les publications régulières et instructives apparaissent.

Quant à l'autorité d'ouverture, elle est accordée par l'arrêté de gouvernement de la région du lieu d'implantation de la collectivité pour avis du chef de service régional de la jeunesse et des sports qui prépare le projet d'arrêté après étude du dossier et inspection des locaux devant abriter la collectivité.

A cet effet, le dossier de déclaration devra être constitué des éléments ci-dessous :

- Le nom et l'adresse exacte de l'œuvre organisatrice
- La nature de la collectivité (colonie, camp, centre aéré, patronage etc.)
- Le lieu d'implantation (lieu et nature juridique des locaux)
- Les dates limites du déroulement de la collectivité
- Les effectifs (enfants et encadrement pédagogique)
- Les prénoms, noms, âge, qualité et adresse exacte du directeur pour diriger la collectivité.
- La liste nominative des membres de l'encadrement pédagogique.
- Le budget prévisionnel de fonctionnement de la collectivité.
- La police d'assurance pour toute la collectivité (enfants, encadrement et personnel de service).

✕ MEDICI (1982), dans son ouvrage sur l'éducation nouvelle, que sais-je souligne que « Les collectivités nouvelles apparaissent comme une des composante de l'éducation nouvelle, basée sur la pédagogie moderne qui pose en priorité l'épanouissement total de l'enfant en s'appuyant sur les méthodes actives qui font appel à la participation de l'enfant ». Il est acteur et artisan de sa propre formation. L'encadrement est toujours assuré et cela consiste à :

et artisan de sa propre formation. L'encadrement est toujours assuré et cela consiste à :

- Susciter de nouveaux intérêts ;
- Favoriser l'adaptation de l'enfant à un nouveau milieu.

MEDICI reconnaît que « la collectivité éducative est une occasion quoique restreinte et limitée dans le temps de sauvegarder la santé, d'offrir un climat psychologique privilégié aux enfants ».

Dans le cadre de notre étude, nous pensons que l'éducation nouvelle à l'exemple des collectivités éducatives et surtout de la pratique d'activités concrètes, constitue les éléments fondamentaux autour desquels se greffe le contenu du programme pédagogique en collectivité éducative.

### **3.1 SYNTHÈSE DE LA LITTÉRATURE.**

Au terme de l'exploitation et de l'analyse des ouvrages, nous nous apercevons que les auteurs, après avoir donné la signification des différents concepts et leurs implications possibles, se recoupent sur le processus de l'encadrement des enfants en collectivité éducative. Ces différents écrits insistent sur un point commun en l'occurrence l'organisation des collectivités éducatives. Le document de MEDICI traite de la vie des collectivités éducatives en s'appuyant sur les méthodes nouvelles d'éducation.

Les collectivités éducatives s'intéressent beaucoup à sa technique, à l'enfant et aux lois de son développement. Car éduquer, c'est adapter l'enfant au milieu social. MEDICI insiste sur le jeu sous ses formes essentielles : exercice sensorimoteur et de symbolisme du réel à l'activité réelle, fournissant à celle-ci son alimentation nécessaire et transformant le

réel en fonction des besoins multiples du moi. De cette synthèse, il ressort que l'enfant en collectivité éducative cherche à développer sa curiosité, et que ce milieu l'aide à progresser vers son autonomie, son épanouissement en ayant confiance en ses désirs. L'enfant est appelé à vivre pleinement cette vie de groupe perçu comme un cadre idéal pour la réalisation, le développement intellectuel et moral de l'enfant.

De cette synthèse, nous retenons que certains auteurs ont traité de la nécessité de l'encadrement des enfants en collectivité éducative. Pour la plupart des ouvrages, il est reconnu l'importance des éléments tels que : le développement, l'épanouissement, la socialisation et la confiance en soi.

**CHAPITRE IV :**  
**METHODOLOGIE**

#### **IV. METHODOLOGIE**

Dans ce chapitre, nous décrivons les démarches préliminaires et les méthodes utilisées pour la collecte des données tout en précisant les procédures d'échantillonnage, l'administration du questionnaire et enfin les difficultés rencontrées.

##### **4.1 LES DEMARCHES PRELIMINAIRES**

Avant de rentrer en contact avec nos sujets, nous avons sollicité et obtenu auprès du Ministère de la jeunesse et des sports du courrier nous donnant l'aval pour le dépôt de notre questionnaire pour la prise de contact, nous nous sommes rendus dans les différents endroits pour déposer auprès des secrétaires de chaque arrondissement une copie des recommandations qui leur ont été adressées par le Directeur Général du ministère de la jeunesse et des sports, et nous avons demandé à ces derniers de bien vouloir nous faire obtenir un rendez-vous pour un entretien.

##### **4.2 L'ECHANTILLONNAGE**

Nous avons constitué un échantillon de trente (30) enquêtes au niveau de la commune de Libreville qui a six (6) arrondissements, à qui nous avons proposé cinq (5) questions par arrondissement.

Nous avons mené aussi des entretiens semi directifs auprès de 100 personnes réparties ainsi qu'il suit :

➤ Les encadreurs : sur l'implication de la commune dans l'organisation des collectivités éducatives (20 personnes).

- Les parents désireux d'envoyer leurs enfants en collectivités éducatives (20 personnes).
- Les responsables des sociétés qui organisent les collectivités éducatives chaque année (20 personnes).
- Les agents du ministère de la jeunesse et des sports (M.J.S), à qui nous avons proposé (20 personnes).

#### **4.3 LES INSTRUMENTS DE L'ENQUETE.**

Pour réaliser nos enquêtes, nous avons utilisé un questionnaire à questions ouvertes et à questions fermées pour les responsables des mairies d'arrondissement et un guide d'entretien pour les responsables des sociétés privées, les parents, les encadreurs et les responsables du ministère.

#### **4.4 LA COLLECTE DES DONNEES :**

L'enquête s'est déroulée du 24 octobre au 18 novembre 2005, dans une atmosphère de troubles due aux élections présidentielles. Compte tenu de la particularité de cette étude, nous avons interrogé les responsables des communes par le biais de questionnaire.

Notre questionnaire a été destiné à cinq responsables par arrondissement. Certains les ont remplis sur place. D'autres par contre nous ont donné rendez-vous. Nous avons respecté la date et l'heure du retrait.

#### **4.5 L'ENTRETIEN**

L'entretien a eu lieu avec les responsables des sociétés privées, les parents et les encadreurs. Il s'est déroulé dans leur bureau et aux heures convenues. Les parents qui ont été pris sont des parents qui n'ont jamais envoyé leurs enfants en collectivités éducatives. L'entretien le plus long a duré 35 minutes et le plus court a duré 15 minutes. Dans chacun des cas, nous avons pu épuiser les différents points de notre entretien.

#### **4.6 LE TRAITEMENT DES DONNEES**

Dans un premier temps, nous avons procédé à une analyse quantitative des résultats qui consiste à compter le nombre de questionnaires distribués et récupérés, à écarter les questionnaires mal remplis, à éliminer les réponses hors sujet et enfin à mettre de côté les questionnaires non répondus. Deuxièmement, nous avons fait une analyse qualitative des données qui a consisté à catégoriser les réponses. Enfin nous avons rassemblé toutes les réponses par échantillons de population et en fonction de ces données recueillies nous avons élaboré des tableaux récapitulatifs des questions composant les questionnaires administrés.

#### **4.7 LES DIFFICULTES RENCONTREES**

Les difficultés majeures que nous avons rencontrées se situent à plusieurs niveaux. Nous aurions dû distribuer les questionnaires de juillet à août. Seulement à cette période, nous étions en stage

pratique en province. Nous avons distribué notre questionnaire au moment de la campagne présidentielle. Dans cette période de troubles politiques d'aucun croyait que je me rendais à la mairie pour occuper une place ; ce qui nous a empêché d'avoir des contacts directs avec les maires du premier et du deuxième arrondissements. Tous cela a occasionné beaucoup de pertes de questionnaires de la part de certains responsables. Nous avons été obligé de redistribuer de nouvelles copies du questionnaire. Malgré ces difficultés, les enquêtés ont dans l'ensemble répondu à nos questions.

**CHAPITRE V :**  
**PRESENTATION, ANALYSE ET**  
**INTERPRETATION DES**  
**RESULTATS**

## V. PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS.

Ce chapitre sera consacré à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation Des données recueillies par notre enquête sur le terrain. Il comporte deux parties :

- ❖ La présentation des données
- ❖ L'analyse et l'interprétation des résultats

### 5.1 Présentation des résultats :

La présentation sera faite sous forme de tableau suivi de commentaires et portera sur les points suivants :

- Les résultats des données recueillies par le questionnaire et les résultats des entretiens avec des responsables des sociétés, des parents désireux d'envoyer leurs enfants en collectivité éducative, les encadreurs et les responsables du ministère de la jeunesse et des sports.

## 5.2 Résultats des données recueillies par le questionnaire (commune)

Tableau n°1 : L'implication des communes dans l'organisation des collectivités éducatives.

Destinataire	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires reçus	Pourcentage
Effectif (30)			
Agents de la commune de Libreville (6arrondissements)	30	25 nombres de questionnaires sous réponses 05	83,3 % 16,6) %
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>100 %</b>

**Tableau n°2** : perception de la collectivité éducative par les responsables communaux.

Question /effectif 30	Réponses	Nombres	Pourcentage
Que pensez-vous des collectivités éducatives ?	▪ Une activité éducative	23	76,6 %
	▪ Une activité ludique	02	6,6 %
	▪ Aucune réponse	05	16,6 %
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>	<b>99,8 %</b>

Il ressort du tableau n°1 que sur les 30 questionnaires envoyés, 25 personnes soit 83,3% ont répondu contre 5(16,6%) qui n'ont pas donné de réponses.

Au niveau du tableau n°2, 23 responsables disent que la collectivité éducative est une activité éducative alors que deux (2) la considèrent comme une activité ludique. On peut aussi affirmer que les responsables de la commune reconnaissent la collectivité éducative comme étant une activité éducative.

Toutefois, aucun n'a jamais pris l'initiative de coopérer avec les organisateurs des collectivités.

**Tableau n°3 :** Appréciation par les responsables communaux des collectivités éducatives organisées.

Question /effectif 30	Réponses	Nombre	Pourcentage
Comment trouvez-vous l'organisation des collectivités faite par les sociétés ?	✓ Satisfaisante	19	63,33%
	✓ Très satisfaisante	11	36,66%
	✓ Non satisfaisante	00	
	<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>99,9%</b>

Ce tableau n°3 montre que la majorité des responsables de la commune trouve satisfaisante l'organisation des collectivités éducatives par les sociétés privées, tandis que 11(36,6%) la trouve très satisfaisante. On se demande si aucune organisation quelle qu'elle soit peut aboutir à des résultats satisfaisants, si elle ne fait pas preuve de rigueur dans son organisation. Alors, pourquoi la commune ne se donne pas la peine d'organiser une telle activité pour les enfants de sa commune ? Le manque de budgétisation pour cette activité sera-t-il à la base de ces problèmes ?

**Tableau n°4 :** Suggestions des responsables communaux en matière d'implication dans l'organisation des collectivités éducatives.

Question/effectif 30	Réponses	Nombre	pourcentage
Quelles sont vos propositions ?	I- Que la commune des cemeag N J S travaille ensemble pour la bonne marche de l'activité.	04	13,3%
	II- Que la commune s'arrange à initier cette activité.	10	33,3%
	III- Que la commune essaie d'insérer cette activité dans son programme.	05	16,6%
	IV- Que le projet soit étudié par les maires.	11	36,6%
<b>Total</b>		<b>30</b>	<b>99, %</b>

Sur ce point ,les avis sont partagés 11(36,6%) personnes estiment que le projet doit être étudié par les Maires.10(33, 3%),trouvent que la commune doit s'arranger à initier cette activité 5(16,6%) ont suggérés que la commune doit essayer d'insérer cette activité dans son prochain programme. Enfin, 13,3% (4) ont recommandé que la commune, les cemeag, le n.j.s travaillent ensemble pour la bonne marche de l'activité.

Il faut noter, d'une façon générale, que les responsables du n.j.s et les cemeag s'impliquent dans l'organisation de ces collectivités. Toutefois, l'organisation de cette activité nécessite des moyens financiers importants que la commune et le ministère de la jeunesse et des sports doivent pourvoir.

**5.3 Résultat des entretiens avec les encadreurs, les parents désireux d'envoyer leurs enfants en collectivité éducative et le ministère de la jeunesse et des sports.**

**Tableau n°5** : Profil des participants aux collectivités éducatives organisées par les entreprises.

Questions /effectif	Réponses	Nombres	Pourcentage
20			
Les collectivités éducatives sont-elles ouvertes aux seuls enfants de vos employés ?	✓ oui	20	100%
	✓ Non	00	00%
<b>TOTAL</b>			<b>100%</b>

Il ressort du tableau n°5 que tous les répondants disent que seuls les enfants des employés sont autorisés à aller dans les collectivités éducatives organisées par les sociétés privées.

Cela s'explique par le fait que les responsables des sociétés savent que c'est un programme riche, car l'enfant en collectivité éducative est le maître de ses propres activités, et ceci le rend responsable. Il est quand même dommage de constater que les sociétés n'ouvrent pas leurs portes aux autres enfants moins bien lotis que les leurs.

**Tableau n°6** : Rapport entre l'œuvre et le ministère de la jeunesse et des sports pour l'organisation d'une collectivité éducative.

Questions /effectif 20	Réponses	Nombre	Pourcentage
Est-ce avec l'autorisation du ministère de la jeunesse et des sports que vous organisez les collectivités éducatives ?	Oui	20	100%
	Non	00	00%
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>100%</b>

Le tableau n°6 laisse apparaître que 20 répondants (100%) disent que c'est le ministère qui donne son aval pour l'organisation des collectivités éducatives.

Il ressort des données recueillies qu'effectivement il y a des conditions à remplir pour organiser les collectivités éducatives. Parmi celles-ci, on peut citer l'appartenance de la nationalité Gabonaise et des moyens financiers, ainsi que l'obtention de l'autorisation du ministère de la jeunesse et des sports.

**Tableau n°7** : Opinions des encadreurs des collectivités éducatives sur l'implication des communes.

Questions /effectif 20	Réponses	Nombre	Pourcentage
Aimeriez-vous que la commune organise aussi les collectivités éducatives ?	✓ Oui	18	90%
	✓ Non	02	10%
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>10%</b>

Il ressort du tableau 7 que 18 encadreurs (90%) sont entièrement d'accord pour la mise en place d'autres collectivités éducatives pour la commune et 02 répondants ne sont pas d'accord.

Ce qui est important à retenir à ce sujet est que les enfants en collectivité éducative développent leur curiosité et restent en contact avec les parents qui ne sont pas les leurs. De ce fait, on doit multiplier ces activités en encourageant les communes à les organiser, à inviter des sociétés qui le font déjà.

**Tableau n° 8** : Les moyens de sensibilisation utilisés par les encadreurs.

Questions /effectif 20	Réponse	Nombre	Pourcentage
Quels sont les moyens de sensibilisation qu'il faut utiliser pour amener la commune à s'impliquer dans l'organisation des collectivités éducatives ?	✓ Radio	10	50%
	✓ Télévision	03	15%
	✓ Information au journal officiel	07	35%
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>100%</b>

Ce tableau fait ressortir que l'information au journal officiel, la télévision, la radio sont les moyens qu'il faut utiliser pour sensibiliser la population. Cela permettra à toute la population d'être informée de l'existence de l'activité.

**Tableau n° 9** : Les avis des parents.

Questions /effectif 20	Réponses	Nombre	Pourcentage
Etes-vous pour l'organisation des collectivités éducatives par la commune ?	✓ Oui	17	85%
	✓ Non	03	15%
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>100%</b>

Selon le tableau n°9, (85%) des répondants disent qu'elles sont d'accord pour l'organisation des collectivités éducatives ; 03(15%) seulement s'y opposent.

L'analyse laisse apparaître que la majorité des parents est entièrement d'accord pour que la commune prévoit dans son programme d'activité le chapitre collectivité éducative. En effet, pour eux chaque arrondissement doit aider les parents pour l'encadrement de leurs enfants.

**Tableau n°10** : Inventaire des institutions habilitées à organiser les collectivités éducatives.

Questions/effectif 40	Structures		
D'après vous quelles sont les institutions qui doivent organiser les collectivités éducatives ?	✓ Sociétés	10	33,3%
	✓ Commune	11	36,6%
	✓ L'Etat	05	16,6%
	✓ Association	04	13,3%
<b>TOTAL</b>		<b>30</b>	<b>99,8%</b>

Il ressort du tableau 10 que 11 (36,6%) répondants sont pour les communes 10 (33,3%) sont pour les sociétés, 5(16,6%) sont pour l Etat et enfin, 04(13.3%) pour les associations. Ce qui revient à dire que les communes sont tout à fait indiquées pour l'organisation des collectivités éducatives par rapport au pourcentage élevé qui est de 36.6%.

## 5.4 SUGGESTIONS :

Après avoir compris la démarche qui a conduit à la réalisation de notre recherche, il nous faut maintenant faire quelques suggestions afin de sensibiliser davantage tous partenaires en interaction dans l'organisation des collectivités éducatives au Gabon et particulièrement les municipalités.

### **AU NIVEAU DE LA COMMUNE :**

**Priorité 1** : Dans le budget de chaque année, prévoir une rubrique « activité des jeunes », avec un accent particulier sur les collectivités éducatives.

**Priorité 2** : A long terme, prévoir la construction des structures d'accueil des enfants et des adolescents en vacances collectivités : Auberges de la jeunesse, centres aérés etc.

**Priorité 3** : Assurer la formation des conseillers municipaux dans le domaine des collectivités éducatives.

**Priorité 4** : La commune doit travailler en partenariat avec les associations spécialisées dans l'encadrement des collectivités éducatives.

### **Le Ministère de la Jeunesse et des sports :**

Tous sont touchés par l'enquête et souhaitent que les communes s'impliquent dans l'organisation des collectivités éducatives. Sur la base de cette réalité, la stratégie proposée s'articule autour de :

➤ La sensibilisation des conseillers municipaux sur l'impact des collectivités et sur l'éducation de nos enfants. Cette sensibilisation ne les amènera pas de tous les renseignements, à contraindre les Maires de l'organisation de collectivités éducatives ;

➤ L'étape d'information et de sensibilisation. Cette étape a pour objet d'amener le maximum de communes à découvrir les activités des collectivités éducatives afin de prendre une part active à la vie de ces collectivités et d'atteindre l'objectif suscité. Il s'agira de sensibiliser les autorités communales à voir d'amples connaissances sur les collectivités éducatives. Il nous semble en effet indispensable d'entreprendre cette démarche, comme nous l'avons dit tout au long de notre démarche. La non application des communes dans l'organisation des collectivités éducatives provient d'un manque d'information puisque tous souhaitent que la commune organise les collectivités éducatives. Cette stratégie se fondera essentiellement sur l'utilisation des moyens de sensibilisation à savoir : les conférences ; séminaires ; causeries ; débats.

a) **Conférences** : le choix des thèmes sera proposé et réalisé par les responsables du Ministère et les encadreurs. L'animation de ces conférences se fera chaque semaine avec un thème qui traitera des collectivités éducatives :

b) **Séminaires** : lors de ces séminaires, les organisateurs insisteront sur la nécessité pour les communes de s'appliquer à l'organisation des collectivités éducatives en les amenant à s'intéresser réellement aux collectivités éducatives. Le thème approprié sera sur l'organisation et le fonctionnement d'une collectivité éducative :

c) **Causeries et débats** : les autorités communales sont invités à visiter les collectivités éducatives organisées par les sociétés privées. Ceci se fera lors de la clôture d'une collectivité éducative telles que : Kermesse et exposition. Lors de ces causeries et débats, les travaux effectués par les enfants seront également présentés. La particularité du public visé impose que nous sélectionnons le médium le plus approprié, les moments les plus propices de mobilisation d'attente. La pertinence du contenu du message fera également l'objet de notre attention, afin que notre population cible soit

sensibilisée au plus haut niveau. L'utilisation de la radio et de la télévision dans ce domaine. Il sera aussi indispensable d'assurer les tâches suivantes :

- Affecter les cadres (conseillers de jeunesse, inspecteurs de la jeunesse et des sports auprès des Maires pour jouer le rôle de « conseiller du Maire » spécialiste de la question du temps libre des enfants et des adolescents.

- Favoriser la gratuité des locaux des établissements secondaires avec internat, aux organisateurs éventuels, pour ce faire :

- Des textes doivent être pris à cet effet pour stipuler que toute demande de mise à disposition des bâtiments faite par n'importe quel organisateur doit passer par le ministère.

Enfin et surtout, mettre en place une politique spécifique et clarifiée relative à l'organisation et à l'encadrement des collectivités éducatives.

Les services sociaux des grandes entreprises :

Certaines activités sociales, dont les vacances restent gérées directement par le service social des sociétés. Leurs moyens sont aussi importants, sinon plus que ceux des comités d'entreprises. Au Gabon, il y a quatre sociétés qui investissent dans ce sens.

- ELF Gabon
- SHELL Gabon
- CMUF et COMILOG

En dépit du fait que les collectivités éducatives organisées par ces sociétés n'intéressent que les enfants de leurs ouvriers, elles peuvent initier des actions en vue de la promotion des activités du temps libre des enfants au Gabon. A cet effet, certaines priorités se dégagent :

➤ Apporter leur aide financièrement ou matériellement à la commune en vue de les soutenir dans le programme de construction des structures d'accueil des enfants et des adolescents en vacances collectives.

➤ Aider le ministère et les associations à pérenniser la formation des cadres.

#### **Encadreurs des collectivités éducatives :**

➤ Travailler en partenariat avec les organismes internationaux, les O.N.G, les œuvres sociales des entreprises. Le ministère de la jeunesse et des sports en vue de financer la construction des structures d'accueil.

➤ La collaboration entre les œuvres organisatrices et les associations chargées d'encadrer les collectivités éducatives doit être effective dans le cadre de la conception du plan d'action. Ainsi les problèmes d'incompréhension entre personnes en interactions sont réglés.

➤ Par souci d'efficacité des cadres, il faut former des spécialités en économat, en administration et en pédagogie.

**Tableau du dynamique relationnel entre les taches et les différents partenaires en interactions :**

<b>Taches</b>	<b>Partenaires</b>
Construction de structure d'accueil	Ministère de la jeunesse et sports, mairies
Formation des cadres des collectivités éducatives et des animateurs professionnels	Ministère de la jeunesse et des sports. Œuvres sociales, des sociétés CEMEAG-AGGTLEA
Assurer la formation des conseillers municipaux	Mairies – CEMEAG - AGGTLEA
Formalités administratives juridiques et techniques.	Ministère de la jeunesse et des sports
Aides financières	Œuvres sociales des sociétés organisme internationaux, ONG, mairies, organismes commerciaux et hommes d'affaires.
Organisations des collectivités éducatives	Ministère de la jeunesse et des sports, mairies, œuvres sociales, les sociétés, organismes commerciaux, hommes d'affaires.
Encadrement des collectivités éducatives	AGGTLEA- CEMEAG

## Conclusion

De nos jours, la collectivité éducative apparaît comme une orientation générale qu'il convient de préciser, de choisir pour «développer la socialisation de l'enfant grâce à la vie collective » ou pour faire découvrir un milieu naturel et humain différent ». Tous ces objectifs sont des projets qui dépassent de loin l'activité a court terme que l'on peut mener au cours d'une collectivité éducative. Il impose donc de préciser les objectifs concrets que l'on visera et les résultats que l'on cherchera à atteindre et qui seront mesurable en cours de route et à la fin du séjour. C'est en quelque sorte, la traduction des intentions dans le temps et dans l'espace. C'est ainsi que nous voulons opérer pour redynamiser les collectivités éducatives au Gabon.

Dans ce travail de fin d'études, il ne pourrait pas important de démontrer que les enfants éprouvent le besoin d'être en vacances sinon ce serait une manière de distraire les lecteurs, quand on sait que : « un enfant qui ne joue pas est un enfant qui est malade. Un enfant a qui on empêche de jouer devient malade de corps et d'esprit ». Ainsi, nous nous sommes attelés à démontrer l'importance de la collectivité éducative dans l'éducation de nos enfants en apportant notre modeste contribution sur les différentes stratégies à mettre en place pour offrir des vacances saines et éducatives à nos progénitures, toute les fois que cela sera possible. Nous pensons que c'est nécessaire d'informer toutes les parties concernées par les activités de vacances collectives d'enfants et d'adolescents de ce qui existe déjà et de ce qui est envisageable : afin de susciter les réactions de toutes les personnes intéressées par le sujet. Par conséquent ; des suggestions qui sont faites doivent naître une nouvelle dynamique dans la prise en compte des activités par les pouvoirs publics et tous les partenaires sociaux impliqués dans l'éducation de la jeunesse Gabonaise.

## **ANNEXES**

## **ANNEXES A**

Le questionnaire adressé aux responsables de la commune.

**5) Avis des responsables des communes sur l'organisation des collectivités éducatives.**

Que pensez-vous des collectivités éducatives ?

Une activité éducative ?

Une activité ludique ?

Une activité de détente ?

Une activité de créativité ?

Une activité de liberté ?

**6) Votre commune a-t-elle déjà participé à l'organisation d'une collectivité éducative ?**

Oui  Non :

Si oui pour qu'elle raison ?

Si non pourquoi ?

**7) Votre commune a-t-elle organisée une collectivité éducative ?**

Oui :  Non :

**8) Comment appréciez-vous l'organisation d'une collectivité éducative faite par la société privée ?**

Très satisfaisant  satisfaisante  pas satisfaisant

**9) Avez-vous inséré dans le programme d'activités de votre commune, l'organisation d'une collectivité éducative ?**

Oui :  Non :

Si non pourquoi ?

**10) Faites vos suggestions**

## **ANNEXES B**

Entretien adressé aux responsables du ministère, des encadreurs, des parents  
Désireux d'envoyer les enfants en collectivité éducative, et les sociétés privées.

### 1. Avis des responsables du ministère de la jeunesse et de sports

Rapports entre l'œuvre et le ministère de la jeunesse et des sports pour l'organisation d'une collectivité éducative.

Question :

Est-ce avec l'autorisation du ministère de la jeunesse et des sports que les sociétés organisent les collectivités éducatives ?

Oui

Non

### 2. Avis des encadreurs :

Opinions des encadreurs des collectivités éducatives sur l'implication des communes.

Question :

Aimeriez vous que la commune organise aussi les collectivités éducatives ?

Oui

Non

### 3. Avis des parents :

Question :

Etes vous pour l'organisation des collectivités éducatives par la commune ?

Oui

Non

### 4. Inventaire des institutions habilitées a organiser les collectivités éducatives ?

Question :

D'après vous quelles sont les institutions qui doivent organiser les collectivités éducatives ?

Société

Commune

L'Etat

Association

### 5. Avis des responsables des sociétés privées.

Profil des participants aux collectivités éducatives organisées par les entreprises

Question :

Les collectivités éducatives sont elles ouvertes aux seuls enfants de vos employées ?

Oui

Non

## **ANNEXES C**

Correspondances administratives.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE  
DES LOISIRS

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE

\*\*\*\*\*

N° 000068 /MJSL /SG/DG-1

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice



Libreville, le 24 OCT. 2005

Le Directeur Général

A

Monsieur le Maire du 6<sup>ème</sup>  
Arrondissement  
Libreville

Objet : *Enquête Sociologique.*

*Monsieur le Maire,*

*L'élève Inspecteur à l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et des Sports (INSEPS), Madame NDOUMVE Marie Rose est autorisée à effectuer des recherches en vue de la rédaction de sa Monographie de fin d'études sur le thème : "Pour une implication des communes dans l'organisation des collectivités éducatives, cas de Libreville".*

*A cet effet, je vous saurai gré des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour faciliter l'accueil de l'intéressé auprès de vos services communaux.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Maire l'expression de ma considération distinguée. /-*

*Elisabeth Séraphine APPINDANGOY KOUÉBADI.*

## **ANNEXE D**

Photo des enfants en collectivité éducative organisée par la société Shell-Gabon  
Année 2001-2002

